



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 12 août 2021 à 19h30 au centre communautaire, au 262, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Mario Dufour
- Serge Brault
- David Dumont
-

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 12 AOÛT 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2021
3. Loisirs
 - a) Rapport de la Directrice du service des loisirs
 - b) Embauche du coordonnateur des loisirs Monsieur David Arseneault
 - c) Piscine municipale: Achat de chlore et produits pour le contrôle du PH
 - d) Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure: Demande d'aide financière et présentation de projet
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Démission du pompier Monsieur Dylan Hadet
 - c) Entente relative au service de Sécurité incendies entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville: Signatures
5. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Adoption du 2e projet de règlement #443 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage Z2019 du règlement de lotissement L2019 du règlement sur les permis et certificats PC2019 et du règlement de construction C2019
6. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Surveillance des travaux de pavage 2021
 - c) Travaux de réparation de pavage
 - d) Étude des charges et débits du réseau sanitaire
 - e) Achat Alufer: Assainissement des eaux usées
7. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois d'août 2021
 - b) Comptes payés durant le mois de juillet 2021



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

8. Comptes à payer (Factures)
 - a) Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435 (320.78\$)
 - b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (130 688.16\$)
 - c) Boivin & Gauvin inc. (2 793.89\$)
 - d) Climatisation Lafleur inc. (2 799.65\$)
9. Remboursement fonds d'administration: Règlement numéro 436
10. Compensation: Centre Sportif Régional Groupe DPJL (Terrain)
11. Adoption du règlement # 401-2 (Tarification du personnel électoral)
12. Adoption du règlement #442 (Usage de l'eau potable)
13. Société québécoise des infrastructures: Location temporaire d'espace
14. Municipalité de Napierville: Taux d'intérêt
15. Fonds Régions et Ruralité 2021: Modification de projet
16. Varia
17. Public: Période de questions
18. Levée de l'assemblée

2021-08-180 **Adoption de** **l'ordre du jour**

Résolution #2021-08-180 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2021-08-181 **Adoption du** **procès-verbal de** **la séance** **ordinaire du 08** **juillet 2021**

Résolution #2021-08-181 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 08 juillet 2021.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport de la **directrice du** **service des** **loisirs**

Rapport de la Directrice du service des loisirs

Madame Sylvie Bergeron fait son rapport pour le mois d'août 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Service des loisirs: Embauche du coordonnateur des loisirs Monsieur David Arseneault

Service des loisirs: Embauche du coordonnateur des loisirs Monsieur David Arseneault

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'un poste de coordonnateur au service des loisirs devait être comblé et que la Directrice générale de la Municipalité de Napierville a procédé à l'embauche de Monsieur David Arseneault pour combler le poste disponible;

QUE la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal un document relatif à l'embauche de Monsieur David Arseneault à titre de coordonnateur au service des loisirs pour la Municipalité de Napierville, en date du 05 mai 2021.

2021-08-182 Service des loisirs: Piscine municipale: Achat de chlore et produits pour le contrôle du PH

Résolution #2021-08-182 : Service des loisirs: Piscine municipale: Achat de chlore et produits pour le contrôle du PH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a procédé à l'ouverture de sa nouvelle piscine municipale extérieure portant le nom d'Espace Aquatique Jacques Delisle le 28 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale nécessite l'achat de chlore et de produits pour le contrôle du PH pour assurer l'entretien de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs a dû rapidement passer la commande afin de pouvoir entretenir celle-ci dès son ouverture;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Val-Mar Eau* de gamme a transmis une offre au montant de 6 237.00\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'entériner une dépense et de payer montant total de 7 170.99\$ taxes incluses pour l'achat de chlore et de produits pour le contrôle du PH pour la piscine municipale.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-08-183 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure: Demande d'aide financière et présentation de projet

Résolution #2021-08-183 : Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure: Demande d'aide financière et présentation de projet

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure, la Municipalité de Napierville désire procéder à la rénovation et la mise à niveau de son chalet des loisirs et que le projet répond aux critères d'admissibilités;

CONSIDÉRANT QUE le chalet des loisirs de la Municipalité de Napierville est ouvert annuellement à l'ensemble de la population afin de leur offrir une diversité d'activités sportives et récréatives peu importe la catégorie d'âge ou la saison de l'année afin que l'ensemble de ces citoyens aient à leurs dispositions des activités qui leur permettront d'adopter un comportement de vie saine en y impliquant sports et récréations dans leurs quotidiens;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Napierville appuie le projet de rénovation du chalet des loisirs afin que la Municipalité de Napierville puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Napierville désire bénéficier de cette aide financière afin de rendre son chalet des loisirs encore plus accessibles à l'ensemble de la population pour toutes les activités sportives et récréatives que son service des loisirs offre annuellement.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Napierville autorise la présentation du projet de rénovation de son chalet des loisirs au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE la Municipalité de Napierville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier et à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Napierville désigne Madame Julie Archambault, Directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus,

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

2021-08-184 Service de sécurité incendies: Démission du pompier Monsieur Dylan Hadet

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois d'août 2021.

Résolution #2021-08-184 : Service de Sécurité incendies: Démission du pompier Monsieur Dylan Hadet

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dylan Hadet, pompier du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville a remis sa démission suivant lettre en date du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a quitté ses fonctions le 03 mai 2021;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la démission de Monsieur Dylan Hadet au sein du service de Sécurité incendies de la Municipalité de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que le Conseil municipal remercie Monsieur Hadet pour ces trois années travaillées au sein du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-08-185
Service de
Sécurité
incendies:
Entente relative
au service de
Sécurité
incendies entre
les municipalités
de Napierville et
Saint-Cyprien-
de-Napierville:
Signatures

Résolution #2021-08-185 : Service de Sécurité incendies: Entente relative au service de Sécurité incendies entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville: Signatures

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville, signée en 2012, nécessitait d'être actualisé;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt d'un projet, une entente est intervenue entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville quant au contenu de cette dernière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature de cette entente avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse de Napierville, et Madame Julie Archambault, Directrice générale de la Municipalité de Napierville à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l'incendie.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Urbanisme

Rapport de la
responsable de
l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois d'août 2021.

2021-08-186
Adoption du 2e
projet de
règlement #443
modifiant
certaines
dispositions du
règlement de
zonage Z2019 du
règlement de
lotissement
L2019 du
règlement sur les
permis et
certificats
PC2019 et du
règlement de
construction
C2019

Résolution #2021-08-186 : Adoption du 2e projet de règlement #443 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage Z2019 du règlement de lotissement L2019 du règlement sur les permis et certificats PC2019 et du règlement de construction C2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre réglementaire existant ;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas aux besoins de la Municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2021 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le 2e projet de règlement #443 (Omnibus) modifiant certaines dispositions du règlement de zonage Z2019, du règlement de lotissement L2019, du règlement sur les permis et certificats PC2019 et du règlement de construction C2019 soit adopté.

ADOPTÉE

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

2021-08-187 Travaux publics: Surveillance des travaux de pavage 2021

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur le conseiller Serge Brault fait la lecture du rapport du Directeur des travaux publics pour le mois d'août 2021.

Résolution #2021-08-187 : Travaux publics: Surveillance des travaux de pavage 2021

CONSIDÉRANT QU'un mandat pour des travaux de pavage sur le territoire de la Municipalité de Napierville pour l'année 2021 a été octroyé suivant résolution #2021-07-167;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher une firme afin d'effectuer la surveillance desdits travaux de pavage afin de s'assurer que les travaux soient réalisés de façon conforme et que les normes et les exigences des plans et devis soient respectées;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Génipur* qui a réalisé les plans et devis pour l'appel d'offres des travaux de pavage 2021 nous a transmis en date du 12 juillet 2021 une offre de services pour la surveillance des travaux pour un montant approximatif de 8 500\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services reçus.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à mandater la firme *Génipur* pour la surveillance des travaux de pavage pour un montant approximatif de 8 500\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-08-188 Travaux publics: Travaux de réparation de pavage

Résolution #2021-08-188 : Travaux publics: Travaux de réparation de pavage

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics de la Municipalité de Napierville a effectué des demandes de prix auprès de trois firmes différentes pour des travaux de réparation de pavage sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent avoir lieu plus précisément aux coins des rues Saint-Jacques et de l'Église ainsi qu'aux coins des rues Saint-Jacques et du boulevard Industriels;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter l'offre la plus avantageuse présentée, soit celle de *Pavage HR inc.* au montant total de 18 018.26\$ taxes incluses pour des travaux de pavage sur le territoire de la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2021-08-189
Travaux
publics: Étude
des charges et
débits du réseau
sanitaire

Résolution #2021-08-189 : Travaux publics: Étude des charges et débits du réseau sanitaire

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville ont récemment signé une entente relative à l'optimisation et à la mise aux normes de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, une étude des charges et débits des municipalités doit être effectuée afin d'établir des comparatifs avec la dernière campagne d'échantillonnage effectué en juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'échantillonnage sera réalisé en novembre 2021 et s'échelonne sur cinq jours consécutifs comprenant deux jours de fin de semaine;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre transmise de la part de la firme *Les Services Consult-Eau* au montant 10 148.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la répartition de coûts se fera selon l'entente en vigueur avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme *Les Services Consult-Eau* au montant de 10 148.00\$ plus les taxes applicables afin d'effectuer l'étude des charges et débits des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que les coûts relatifs à ces travaux soient répartis selon l'entente en vigueur avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-08-190
Travaux
publics: Achat
Alufer:
Assainissement
des eaux usées

Résolution #2021-08-190 : Travaux publics: Achat Alufer: Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Kemira* a soumis une offre au montant de 269\$ la tonne métrique suivant soumission en date du 30 septembre 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à faire l'achat d'alufer pour le traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 8 000\$ plus les taxes applicables auprès de la compagnie *Kemira*.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Comptes à payer (Municipalité)

2021-08-191 Comptes à payer pour le mois d'août 2021

Comptes à payer (Municipalité)

Résolution #2021-08-191 : Comptes à payer pour le mois d'août 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'août 2021 soit:

Municipalité au montant de 175 219.84\$
Bibliothèque au montant de 2 912.52\$
Loisirs au montant de 13 973.18\$
Incendie au montant de 15 988.91\$
Salaires pompiers juillet 2021 au montant de 38 597.20\$

ADOPTÉE

2021-08-192 Comptes payés durant le mois de juillet 2021

Résolution #2021-08-192 : Comptes payés durant le mois de juillet 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de juillet 2021 soit:

Municipalité au montant de 166 182.91\$
Bibliothèque au montant de 1 156.48\$
Loisirs au montant de 2 889.35\$
Incendie au montant de 1 718.20\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

2021-08-193 Compte à payer: Réhabilitation environnemental e des sols: Règlement d'emprunt #435

Comptes à payer (Factures)

Résolution #2021-08-193 : Compte à payer: Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Groupe ABS inc.* au montant de 320.78\$ relatifs au projet de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville suivant numéro de facture 140749.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 435 les montants requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

2021-08-194 Comptes à payer: Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436

Résolution #2021-08-194 : Comptes à payer: Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service au montant total de 130 688.16\$ suivant liste soumise à cet effet.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Fournisseurs	#Factures	Descriptions	Montants
Construction Richelieu	2224	Facture progressive #9	126 181.13\$
Équiparc	20149	Paniers à rebuts	2 265.01\$
GBI Experts-Conseils	18608	Surveillance des travaux	2 242.02\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

2021-08-195 Comptes à payer: Boivin & Gauvin inc.

Résolution #2021-08-195 : Comptes à payer: Boivin & Gauvin inc.

CONSIDÉRANT QUE la firme Sanimax a effectué un déversement sur le territoire de la Municipalité de Napierville et que cela nécessitait une intervention rapide en raison des odeurs et des dégâts causés par ledit déversement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette intervention, le service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville a dû procéder à l'achat d'agent encapsulateur F-500 5 gallons auprès de la compagnie *Boivin & Gauvin inc.*;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'entériner la dépense et de payer la facture de *Boivin & Gauvin inc.* au montant de 2 793.89\$ représentant l'achat d'agent encapsulateur F-500 suivant la facture numéro FC20006870.

Il est également résolu que le montant de cette facture soit refacturé à la firme Sanimax incluant les heures d'intervention du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville ainsi que des travaux publics de la Municipalité de Napierville dans le cadre de cette intervention.

ADOPTÉE

2021-08-196 Comptes à payer: Climatisation Lafleur inc.

Résolution #2021-08-196 : Comptes à payer: Climatisation Lafleur inc.

CONSIDÉRANT QUE la climatisation de la caserne des pompiers a cessé de fonctionner;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes présentement en pleine saison estivale et qu'il est nécessaire que celle-ci fonctionne;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur de service à préalablement demander l'autorisation à la Direction pour effectuer cette dépense qui consistait à l'achat et l'installation d'une climatisation murale 18 000 BTU garanti sur une période de 10 ans.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'entériner la dépense et de payer la facture de *Climatisation Lafleur inc.* au montant de 2 799.65\$ représentant l'achat et l'installation d'une climatisation murale 18000 BTU pour la caserne des pompiers suivant la facture numéro 1156.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-08-197 Remboursement fonds d'administration : Règlement numéro 436

Résolution #2021-08-197 : Remboursement fonds d'administration: Règlement numéro 436

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a adopté le règlement numéro 436 décrétant un emprunt et une dépense de 1 700 000\$ pour la reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de services le 02 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser le fonds d'administration pour les dépenses engagées à ce jour pour ce règlement d'emprunt;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à rembourser le montant de 5 881.93\$ au fonds d'administration à même le règlement numéro 436.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Serge Brault quitte son siège à 21h06.

Monsieur le conseiller Serge Brault reprend son siège à 21h07.

2021-08-198 Compensation: Centre Sportif Régional Groupe DPJL (Terrain)

Résolution #2021-08-198 : Compensation: Centre Sportif Régional Groupe DPJL (Terrain)

CONSIDÉRANT QU'un loyer de 15 015.69\$ a été facturé au Centre Sportif Régional Groupe DPJL pour l'utilisation du terrain de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer une subvention équivalente à ce loyer.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 15 015.69\$ au Centre Sportif Régional Groupe DPJL pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-08-199 Adoption du règlement # 401- 2 (Tarification du personnel électoral)

Résolution #2021-08-199 : Adoption du règlement # 401-2 (Tarification du personnel électoral)

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., c-E-2.2) et le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut définir le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 401-2, soit et est adopté.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-08-200 Adoption du règlement #442 (Usage de l'eau potable)

Résolution #2021-08-200 : Adoption du règlement #442 (Usage de l'eau potable)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire réglementer l'utilisation inutile et le gaspillage de l'eau provenant du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 455 du code municipal, le Conseil peut, par règlement prévoir qu'une infraction à une disposition réglementaire de sa compétence soit sanctionnée par une peine d'amende et prescrire un montant d'amende;

CONSIDÉRANT QUE les règlements numéro 212 et 321 relatifs à l'exploitation des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Napierville seront abrogés par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de réglementer l'administration et l'utilisation des réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller David Dumont lors de la séance du Conseil tenue le 08 juillet 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 442, soit et est adopté.

ADOPTÉE

2021-08-201 Société québécoise des infrastructures: Location temporaire d'espace

Résolution #2021-08-201 : Société québécoise des infrastructures: Location temporaire d'espace

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire procéder à la location d'un local situé au 520, rue Saint-Jacques à Napierville (Porte #4) auprès de la Société québécoise des infrastructures pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022 au coût mensuel de 1 076\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de location doit être signé entre les parties;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat de location temporaire d'espace entre la Société québécoise des infrastructures et la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2021-08-202 Municipalité de Napierville: Taux d'intérêt

Résolution #2021-08-202 : Municipalité de Napierville: Taux d'intérêt

CONSIDÉRANT QUE la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (Coronavirus) en mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal était conscient des répercussions que la mise sur pause effectuée par le gouvernement du Québec et la santé publique pouvait avoir sur la santé financière de certains citoyens et désirait donner un peu de répit aux personnes qui pourraient, en raison de circonstances exceptionnelles, ne pas être en mesure de payer leur compte de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait décidé de procéder à l'abaissement de son taux d'intérêt à 0% suivant résolution #2020-03-109;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mois se sont écoulés depuis cet abaissement du taux d'intérêt et que la pandémie de Covid-19 est beaucoup moins présente et que le Conseil municipal de Napierville désire ramener son taux d'intérêt à la normale.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal décrète le retour du taux d'intérêt à 12% pour tous les comptes en souffrance concernant les taxes municipales à compter du 1er septembre 2021;

QUE peu importe le solde accumulé pendant cette période d'abaissement du taux d'intérêt, le calcul des intérêts débutera sur l'ensemble des soldes dû en date du 1er septembre 2021.

ADOPTÉE

2021-08-203
Fonds Régions et
Ruralité 2021:
Modification de
projet

Résolution #2021-08-203 : Fonds Régions et Ruralité 2021: Modification de projet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a déposé le 07 mai dernier un projet et une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité-Volet 2: Soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de ce projet, des contraintes sont survenues pour la réalisation du projet du sentier des roseaux et que cette partie du projet sera remplacée par l'aménagement de son parc des loisirs afin d'aménager la devanture de la structure de dek hockey extérieur, l'ajout de mobilier pour le terrain de volley-ball et la plantation de haies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville souhaite maintenir la réalisation de la réhabilitation de son parc Napier-Christie qui consiste à l'achat et à l'installation de modules de jeux et de balançoire parents-enfants, au réaménagement du terrain à l'aide de toile géotextile, de bordure et de paillis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire maintenir sa demande de bénéficier de son enveloppe municipale locale 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe municipale locale 2020 n'a pas été utilisée entièrement et que le montant restant avait été reporté pour les projets de l'année 2021 suivant la résolution #2020-09-272;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité-Volet 2: Soutien au développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le coût total net du projet est de 23 500\$;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité-Volet 2: Soutien au développement rural demeure un montant de 18 400\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribuera pour un montant total de 5 100\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'approuver la modification de projet de la demande d'aide financière afin de réaliser tel que prévu la réhabilitation de son parc Napier-Christie et remplacer l'aménagement du sentier des roseaux par l'aménagement de son parc des loisirs, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité-Volet 2: Soutien au développement rural;

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Intervention de : Messieurs Bertrand Fredette et Julien Petit ainsi que Madame Élisabeth Deneault.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2021-08-204 Levée de l'assemblée

Résolution #2021-08-204 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 21h23.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE